



## Plan stratégique 2008-2011



Conseil permanent de la jeunesse



**Cette publication a été produite par le**

Conseil permanent de la jeunesse

12, rue Ste-Anne, 2<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 3X2



Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

ISBN : 978-2-550-55817-0 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-55818-7 (PDF)



La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2009

## TABLE DES MATIÈRES

---

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC	v
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE	vii
1. PRÉSENTATION DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE	1
2. LA MISSION	1
3. LA VISION	2
4. LE CONTEXTE	2
DÉVELOPPEMENT DURABLE	2
STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE 2009-2014	3
MODERNISATION ET CONTEXTE INTERNE	3
5. LES ENJEUX	4
SITUATION ÉCONOMIQUE DES JEUNES	4
DÉMOGRAPHIE ET MILIEUX RURAUX	4
FINANCES PUBLIQUES ET PÉRENNITÉ DES PROGRAMMES SOCIAUX	5
6. LES ORIENTATIONS	7
7. LES MEMBRES DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE	13
8. TABLEAU SYNOPTIQUE	15



## MESSAGE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente la Planification stratégique 2008-2011 du Conseil permanent de la jeunesse.

L'opinion de la jeunesse revêt un grand intérêt pour l'ensemble du gouvernement. Le Conseil permanent de la jeunesse joue, à cet effet, un rôle d'interlocuteur auprès des jeunes et de porte-parole auprès du gouvernement. Les engagements pris par le Conseil dans cette planification stratégique rejoignent la vision du gouvernement.

En tant que ministre responsable des dossiers jeunesse, il me tient à cœur de faire écho à la mission du Conseil, et ainsi de mieux connaître et de mieux faire connaître la jeunesse québécoise.



Jean Charest



## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à la Loi sur l'administration publique, le Plan stratégique 2008-2011 du Conseil permanent de la jeunesse. Cet exercice de planification stratégique permet au Conseil de cibler des orientations et des actions qui répondent à des préoccupations actuelles de la jeunesse québécoise.

Conformément à sa mission, le Conseil s'engage à effectuer des études et des recherches ainsi qu'à être à l'écoute des jeunes. De plus, le Conseil s'engage à défendre les besoins et les intérêts de la jeunesse.

Je profite de cette occasion pour remercier chaleureusement nos membres ainsi que tous les collaborateurs du Conseil. Qu'ils soutiennent de près ou de loin son action, leur participation et leur contribution sont essentielles à la réalisation des travaux de recherche et à l'organisation des activités du Conseil.

Nous avons le désir de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des jeunes. Nous vous présentons d'ailleurs dans ce plan les actions qui seront entreprises pour y arriver.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

La présidente du Conseil,

A handwritten signature in black ink, reading "Geneviève Dallaire". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly legible.

Geneviève Dallaire



## 1. PRÉSENTATION DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

---

**E**n 2008, le Conseil permanent de la jeunesse a célébré ses 20 ans d'existence. L'idée de créer le CPJ a été lancée en 1983, lors du Sommet québécois de la jeunesse. Il faut attendre juin 1987, à l'issue du processus parlementaire, pour que la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse soit adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Le premier conseil entreprend ses travaux l'année suivante, en 1988.

Au cours des deux dernières décennies durant lesquelles la défense des intérêts des jeunes a été le point central, le CPJ a fait parvenir aux ministres responsables de la jeunesse plus de 900 recommandations.

Le Conseil peut formuler des avis au ministre, effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge nécessaires à l'exercice de sa fonction, solliciter des opinions ou recevoir les requêtes des personnes et des groupes au sujet de la jeunesse, fournir de l'information au public sur toute question relative aux besoins et aux intérêts de la jeunesse et, enfin, former des comités spéciaux.

Le Conseil peut également donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet relativement aux intérêts de la jeunesse. De plus, il peut effectuer ou faire effectuer les études et recherches qui lui sont demandées par le ministre.

Le Conseil est composé de 15 jeunes de partout au Québec âgés entre 15 et 30 ans. Ils siègent au minimum six fois par année afin de déterminer les orientations du CPJ, de faire le suivi de l'avancement des recherches et des avis, d'organiser divers événements et de faire valoir le point de vue des jeunes. Deux d'entre eux agissent en tant que président et vice-président du CPJ, composant l'exécutif du Conseil. Une équipe permanente faisant partie de la fonction publique travaille au Conseil.

## 2. LA MISSION

---

**L**e Conseil permanent de la jeunesse a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative à la jeunesse, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.

### 3. LA VISION

---

Le Conseil permanent de la jeunesse est un organisme de recherche qui a acquis une notoriété au cours de ses 20 ans d'existence. Dans l'optique de maintenir cette notoriété, le CPJ a toujours mis les énergies nécessaires pour que l'organisme devienne une référence auprès des jeunes, des organismes jeunesse et de l'appareil gouvernemental. Nos travaux de recherche nous ont permis de développer une expertise en matière de jeunesse que nous avons toujours fait valoir. Nous désirons poursuivre notre travail de longue haleine afin de conserver la reconnaissance de notre expertise.

Intensifier la présence dans notre milieu et être un partenaire privilégié de tous ceux qui ont à cœur la cause de la jeunesse s'avèrent essentiels. Le Conseil se doit d'être actif, d'être plus visible et de donner la voix aux jeunes. Ainsi, le CPJ pourra améliorer sa connaissance de la jeunesse et la représenter efficacement auprès du gouvernement du Québec, des organismes jeunesse, des médias et de la population.

La vision du Conseil permanent de la jeunesse est celle-ci : **une organisation qui connaît et représente la jeunesse.**

Ainsi, le CPJ veut à la fois connaître la réalité des jeunes par ses recherches, ses événements de communication et ses échanges auprès des jeunes. Le Conseil vise aussi à poursuivre son rôle de pont entre les milieux jeunes et l'organisme gouvernemental, de porte-voix des jeunes auprès de l'État.

### 4. LE CONTEXTE

---

#### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au printemps 2006, le gouvernement du Québec s'est doté d'une loi sur le développement durable ayant pour objet d'instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'Administration. Les mesures prévues par la loi concourent à l'intégration d'une recherche de développement durable à tous les niveaux et dans toutes les sphères d'intervention, dans les politiques, les programmes et les actions de l'Administration.

Par sa mission et sur la base de ses travaux passés, le Conseil permanent de la jeunesse adhère, sans nul doute, à la mise en œuvre et aux principes qui découlent de la Loi sur le développement durable. Tel que défini par sa loi constitutive, le Conseil permanent de la jeunesse « a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à la jeunesse,

notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel »<sup>1</sup>.

Le Conseil s'est penché sur différents sujets qui concernent les besoins et les intérêts de la jeunesse québécoise. Ses nombreux avis prescrivent des changements visant à améliorer les conditions de vie des générations actuelles et futures. Ainsi, depuis 1988, le Conseil a réalisé des recherches et des projets qui reflètent la perspective du développement durable. Qu'on parle d'éducation, de santé, d'insertion sociale et professionnelle ou de participation citoyenne, les travaux du Conseil rejoignent plusieurs principes de la Loi sur le développement durable. On peut relever, entre autres, que le discours du Conseil s'appuie sur l'équité et la solidarité sociale, la participation et l'engagement des citoyens, l'accès au savoir et l'approche préventive.

#### **STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE 2009-2014**

Le renouvellement de la stratégie est prévu pour le printemps 2009. Le gouvernement du Québec, par le biais du Secrétariat à la jeunesse (SAJ), a entrepris une consultation des partenaires jeunesse afin d'élaborer la prochaine stratégie. Après avoir participé à quatre journées de réflexion sur le sujet, le CPJ a déposé au SAJ un mémoire en septembre 2008 afin de faire valoir sa position sur le renouvellement de cette stratégie<sup>2</sup>. Dans le cadre de ce mémoire, des recommandations avaient été émises quant au suivi et à l'évaluation de la stratégie. Le CPJ a demandé que ces dimensions soient davantage considérées lors de la mise en œuvre de la prochaine stratégie. Nous comptons poursuivre notre implication dans le dossier, notamment par le biais du comité des partenaires.

#### **MODERNISATION ET CONTEXTE INTERNE**

Suivant les priorités stratégiques du gouvernement du Québec, le CPJ a entrepris, lors du dernier mandat, une réflexion sur la modernisation de sa structure et de son fonctionnement. Cette réflexion a mené à la publication d'un rapport de modernisation, avec recommandations.

Le renouvellement du Conseil fera l'objet d'une attention particulière par le biais d'une stratégie de communication et de promotion afin de mieux rejoindre et informer les jeunes.

Dans une optique d'optimisation et de cohérence avec les mandats précédents, un suivi de certaines recommandations issues des recherches-avis antérieures sera fait.

Des mandats conduisant à la production de recherche-avis peuvent être donnés au CPJ par le premier ministre. Comme dans le passé, le Conseil accordera une priorité à ces mandats. Il est à noter que le CPJ compte toujours contribuer aux débats publics en participant, au besoin, à des commissions parlementaires et des activités interministérielles touchant la jeunesse. Cette participation pourra aussi conduire à la publication de mémoires. Une telle implication devra

---

<sup>1</sup> L.R.Q. Loi du Conseil permanent de la jeunesse, article 25.

<sup>2</sup> Conseil permanent de la jeunesse, *Prise 2 : un suivi et des actions s'imposent*, septembre 2008.

toutefois dépendre des ressources limitées autant au point de vue du nombre d'effectifs qu'au plan budgétaire.

## 5. LES ENJEUX

---

**A** fin de réaliser sa mission, le Conseil a déterminé deux grands enjeux permettant à la fois de conseiller le premier ministre sur les enjeux jeunesse, d'agir en tant que courroie de transmission entre les jeunes et le gouvernement et de faire connaître les actions du CPJ.



### PREMIER ENJEU : CONNAISSANCE DE LA RÉALITÉ DES JEUNES

#### SITUATION ÉCONOMIQUE DES JEUNES

Selon les études consultées, 76 % des jeunes Québécois de 18 à 29 ans ont au moins une dette. Les plus fréquentes sont les dettes d'études et les soldes impayés sur les cartes de crédit<sup>3</sup>. De plus, 65 % ont affirmé avoir « contracté un ou plusieurs prêts personnels, excluant l'hypothèque, qui ne sont pas encore remboursés entièrement ». Si les prêts étudiants sont exclus du calcul, ce pourcentage descend toutefois à 43 %. La dette personnelle moyenne, en incluant l'hypothèque et les prêts étudiants, est de 14 018 \$, alors qu'elle est de 6 575 \$ si on les exclut<sup>4</sup>.

Entre 1994 et 2004, l'utilisation du crédit par les jeunes a augmenté de façon importante. En effet, au cours de ces dix années, le nombre de jeunes détenant une carte de crédit a bondi de 75 %. Il y avait aussi trois fois plus de jeunes possédant une marge de crédit en 2004 que dix ans auparavant. L'utilisation des prêts personnels a été multipliée entre 2,3 et 4 fois, dépendamment de la définition utilisée durant la même période.

Les turbulences économiques que nous connaissons depuis le début de l'automne 2008 influenceront certainement le sujet. Les questions économiques risquent d'être à l'avant-plan de l'actualité jusqu'à une stabilisation de la situation.

#### DÉMOGRAPHIE ET MILIEUX RURAUX

La situation des jeunes des milieux ruraux s'inscrit dans un processus historique d'urbanisation des sociétés. Ce virage sociétal a entraîné de profondes mutations sur le milieu rural. Depuis déjà plusieurs décennies, certains milieux ruraux éprouvent des difficultés économiques et perdent autant leurs effectifs jeunes, leurs emplois et leurs services. Cette situation de déclin

---

<sup>3</sup> LACHANCE, Marie J., Pierre BEAUDOIN et Jean ROBITAILLE, « Les jeunes adultes Québécois et le crédit », *Enfances, familles, générations*, n° 2, printemps 2005.

<sup>4</sup> *Ibid.*

se manifeste surtout dans les régions où l'économie repose sur la mise en valeur des ressources naturelles.

Si ce contexte touche de manière particulière les jeunes, il reste qu'il touche également toute la population de certains milieux ruraux et même l'ensemble de la société québécoise. Ultimement, qu'advient-il de nos régions si cette dévitalisation des milieux ruraux se poursuit? Le contexte du sujet de l'étude est donc multidimensionnel, touchant autant les sphères économiques, démographiques que sociales.

#### **FINANCES PUBLIQUES ET PÉRENNITÉ DES PROGRAMMES SOCIAUX**

Le Québec vit une situation économique difficile. Sa dette est, selon le ministère des Finances, la plus élevée parmi les provinces canadiennes avec un ratio dette/PIB de 42,7 %. Depuis 25 ans, la part du PIB réel québécois dans l'ensemble canadien a diminué de près de 3 %. Le taux de croissance des sept dernières années a été de 2,5 % au Québec et de 3,3 % dans le reste du Canada.

Il y a quelques mois, son taux de chômage est passé de 7,3 % à 7,7 %, mais pourrait être estimé à près de 11 %. Confrontée à un vieillissement accéléré de sa population, la population âgée de 15 ans et moins a diminué de 11,8 % au Québec alors qu'elle a augmenté de 6,8 % dans le reste du Canada et de 20,3 % aux États-Unis. On peut s'attendre à ce que le Québec ait de la difficulté à maintenir une qualité de biens et services publics et sociaux comparable à celle des dernières années.

Dans une certaine mesure, l'endettement élevé du Québec pourrait se justifier s'il avait servi, pour l'essentiel, à financer des immobilisations ou des mises de fonds rentables dans les sociétés d'État à vocation économique. Les générations futures auraient alors profité, en contrepartie de cette dette, de bénéfices appréciables. Or, ce n'est pas le cas. Plus des trois quarts de la dette du Québec, c'est-à-dire 90,7 milliards de dollars, ont été accumulés au cours des 30 dernières années pour financer des dépenses courantes. Il reste donc aujourd'hui une dette importante que les prochaines générations devront payer en recevant peu de bénéfices.

La population québécoise, inquiétée par l'avenir des prestations des services, s'interroge sur les choix d'autrefois et souligne les possibles incohérences du système actuel à travers la voix des jeunes.



## DEUXIÈME ENJEU : ORGANISATION PERFORMANTE

Le contexte de la fonction publique québécoise est marqué par une volonté de réduction des ressources humaines. Le Conseil permanent de la jeunesse est contraint de suivre les mêmes politiques que l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Toutefois, avec un total de dix équivalents temps complet (ETC), incluant les gestionnaires de l'exécutif, un départ à la retraite ou une mutation vers un autre ministère se fait sentir rapidement. De ce fait, les ressources humaines sont précieuses pour le CPJ, qui plus est, à cause de sa petite taille. Les efforts de rationalisation ont touché le Conseil depuis sa création, notamment avec l'élimination de certains postes et la politique de remplacement des effectifs à la suite de départs à la retraite. Le maintien des postes s'avère essentiel à la réalisation de sa mission.

Le processus de renouvellement des membres du Conseil est la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse, mais est fait en collaboration avec le CPJ. Ce processus est souvent entamé à la toute fin du mandat, ce qui laisse moins de temps pour assurer la promotion du CPJ auprès des jeunes intéressés à poser leur candidature. Des activités de promotion et de communication tout au long du mandat seront destinées précisément à faire connaître le CPJ dans l'optique de rejoindre davantage de jeunes, et ce, partout au Québec.

## 6. LES ORIENTATIONS

---



### PREMIER ENJEU : CONNAISSANCE DE LA RÉALITÉ DES JEUNES

**A**fin d'offrir un conseil et des recommandations pertinentes qui représentent bien la réalité des jeunes, le CPJ conduira des recherches, formulera des avis, fera une veille active et préparera des mémoires sur des sujets qui touchent la jeunesse. Conjuguées avec l'expertise et la crédibilité acquises au cours des 20 dernières années, les nouvelles études permettront de mieux transmettre les points de vue des jeunes au gouvernement québécois.

Le CPJ s'est toujours engagé à faire entendre les jeunes, notamment ceux qui sont souvent laissés pour compte. Le Conseil veut continuer à leur donner la parole par l'organisation d'activités d'échange. Il s'engage aussi à dynamiser ses communications auprès des jeunes et des organismes qui les représentent.

Le CPJ a transmis au gouvernement québécois plus de 900 recommandations depuis 1988. Certaines de ces recommandations feront l'objet d'un suivi auprès des partenaires concernés afin d'assurer une continuité de l'action entre les mandats du Conseil et, ainsi, mieux défendre l'intérêt des jeunes.

## Orientation 1 : Conseiller le gouvernement sur les questions jeunesse

### Axe 1 : Conseil stratégique

Afin de mieux être en mesure de représenter les jeunes et de formuler des recommandations pertinentes auprès du gouvernement québécois, le Conseil permanent de la jeunesse a toujours misé sur des recherches et des mémoires de qualité. Les sujets de recherches-avis ont été choisis par les membres du Conseil lors de la 161<sup>e</sup> séance, en novembre 2008.

À ces produits, nous comptons ajouter des dossiers orientés autour de la thématique de la cohésion sociale.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES
① S'assurer que le gouvernement dispose de toute l'information nécessaire à la prise de décision à l'égard des jeunes	Réalisation et publication de recherches et d'avis sur les questions économiques touchant les jeunes et sur les jeunes en milieux ruraux	Mars 2011
	Réalisation et publication de dossiers sur le thème des finances publiques et de la pérennité des programmes sociaux	Mars 2011
	Réalisation et publication de mémoires en commissions parlementaires et en comités interministériels	Mars 2011

## Axe 2 : Expertise sur les questions jeunesse

Dans un souci d'efficacité, le Conseil s'engage à effectuer un suivi des recommandations émanant de mandats précédents. Ce suivi permettra de mieux faire valoir les recherches-avis déjà produites auprès des autorités et de faire avancer des dossiers dans lesquels des avancées restent à réaliser, en plus de réaliser la portée des recommandations émises par le Conseil.

Les sujets qui feront l'objet d'un suivi ont été choisis par les membres du Conseil permanent de la jeunesse lors de la 161<sup>e</sup> séance en novembre 2008.

De plus, le Conseil veut systématiser son processus de veille, permettant de mieux saisir les tendances émergentes qui touchent la jeunesse.

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES
② Assurer un suivi adéquat de recommandations antérieures émises par le Conseil	Réalisation de documents de suivi sur les questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- Clause d'impact jeunesse</li><li>- Emploi atypique</li><li>- Parentalité</li><li>- Participation citoyenne</li><li>- Intégration des immigrants</li></ul>	Octobre 2009
③ Renforcer la fonction de veille stratégique sur l'actualité jeunesse	Publication de documents de veille dans le bulletin <i>Le Rouage</i> et sur le <i>Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques</i>	Mars 2011

## Orientation 2 : Accroître les connaissances sur les problématiques des jeunes

### Axe 3 : Participation des jeunes

L'enjeu de la communication s'articule autour de deux orientations complémentaires. D'abord, donner la parole aux jeunes afin de mieux comprendre leur réalité. Comme par le passé, le CPJ créera un espace où les jeunes pourront s'exprimer sur des sujets d'actualité et se faire entendre du gouvernement, notamment lors de forums de discussion et d'un colloque.

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
④ Favoriser les échanges avec les jeunes afin de mieux cerner les problématiques les concernant	Réalisation d'événements auprès des jeunes	Mars 2011

### Axe 4 : Communications

Ensuite, les communications émanant du Conseil seront revues et dynamisées afin de rejoindre davantage la jeunesse et ses partenaires. Ainsi, le CPJ veut se positionner comme un interlocuteur pour la jeunesse et un porte-voix pour celle-ci auprès des autorités gouvernementales.

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
⑤ Améliorer les mécanismes de communication	Intensification des actions en matière de communication	



## DEUXIÈME ENJEU : ORGANISATION PERFORMANTE

**N**ous travaillerons à rejoindre et à informer les jeunes du Québec à propos du renouvellement du Conseil tout au long du mandat. Ceci se fera par une stratégie de communication et de promotion particulière au renouvellement qui devra être appliquée de façon continue dans le mandat, et non pas seulement dans les quelques mois précédant le renouvellement.

La performance et la continuité du Conseil reposent sur l'équipe permanente. Cette équipe facilite non seulement les transitions entre les mandats, mais son personnel est la base des recherches, avis, mémoires, documentation et administration du Conseil. Afin d'assurer la pérennité et la qualité des services offerts par le Conseil, nous devons travailler à maintenir un taux d'occupation minimum des postes.

### Orientation 3 : Améliorer la performance de l'organisation

#### Axe 5 : Renouvellement du Conseil

Nous visons à rejoindre et à informer les jeunes de partout au Québec à propos du renouvellement du Conseil, et ce, de façon continue.

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
⑥ Rejoindre et informer les jeunes à propos du renouvellement du Conseil	Élaboration et mise en œuvre d'actions de communication et de promotion spécifiques au renouvellement du Conseil	

## Axe 6 : Services offerts par le Conseil

Les mandats des membres et de l'exécutif du Conseil sont d'une durée déterminée de trois ans. L'équipe permanente du Conseil assure la pérennité des services, facilite la transition entre les exécutifs, en plus de réaliser les recherches, avis, veille et mémoires, la documentation et le soutien administratif.

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
⑦ Assurer la pérennité et la qualité des services offerts par le Conseil en s'appuyant sur l'équipe permanente	Mise à la disposition des employés l'ensemble des outils nécessaires à la réalisation de la mission du Conseil, notamment la formation adéquate, l'équipement nécessaire et les ressources informationnelles appropriées	

## 7. LES MEMBRES DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

---

- **Maxime Bernard**, Montréal
- **Andréanne Charron**, Capitale-Nationale
- **Geneviève Dallaire**, Mauricie
- **Marc-Antoine Jetté**, Abitibi-Témiscamingue
- **Josiane Landry**, Laurentides
- **Jean-Pierre Lord**, Montréal
- **Véronique Martel**, Montréal
- **Éric Morin**, Outaouais
- **Isabel Rioux**, Côte-Nord
- **Nicolas Rousseau**, Estrie
- **Carmen-Gloria Sanchez**, Montréal
- **Martin Sigmen**, Capitale-Nationale
- **Minh-Tâm Trân**, Montréal
- **Charles Vincent**, Centre-du-Québec

**Carl Saucier-Bouffard**, Montréal, membre démissionnaire

**Pascale Dumont-Bédard**, Bas-Saint-Laurent, membre démissionnaire



## 8. TABLEAU SYNOPTIQUE

MISSION : Le Conseil permanent de la jeunesse a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative à la jeunesse, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.  
VISION : Une organisation qui connaît et représente la jeunesse.

